



BORDEREAU DE VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2024

(Quote-part de 13% affectée aux organismes de formations technologiques/professionnelles)

SIRET :

Code APE :

Raison Sociale :

Adresse :

CP :

Ville :

Personne à contacter :

N° de téléphone :

Mail :

Déclare verser la somme de En paiement de la quote-part de 13% de la taxe d'apprentissage 2020 à L'Institut de Formation aux Professions de Santé de Fougères dont le code UAI est le 0351890P

- Par chèque n° Banque : A l'ordre du Trésor Public
- Par virement bancaire :
 - IBAN : FR58 3000 1004 02C3 5000 0000 089
 - BIC : BDFEFRPPCCT

Mentionnez TA2020 et votre SIRET en libellé de virement

Fait à :

Le

Adresse retour et contact : Centre Hospitalier de Fougères – Service Finances – 133 rue de la Forêt – 35300 Fougères / par mail : cgallais@ch-fougères.fr / par téléphone : 02 99 17 71 93